

Nos commerçants récompensés !

Le mercredi 26 mars avait lieu la cérémonie de remise de la charte qualité et éco défis de la chambre des métiers de l'artisanat (CMA).



Sept commerçants et artisans villeparisiens ont reçu un diplôme lors de cette soirée valorisant le savoir-faire et une qualité supérieure des produits ainsi que l'utilisation des matériaux durables. Trois entreprises ont été primées pour la première fois tandis que les autres le sont depuis plusieurs années !

- A.T.O.M (depuis 2018)
- BOULANGERIE SABAROT (depuis 2024)
- LA BOUCHE GOURMANDE (depuis 2024)
- FLEURS D'T (depuis 2024)
- BILITIS COIFFURE (1 ère fois)
- STATION Trott (1 ère fois)
- ATOM 77 (1 ère fois)